



REMAUFENS INFOS

MAI 2016

COMMUNE DE REMAUFENS



Principales informations

Depuis décembre 2015, le Conseil communal a :

- Accueilli la soirée des commandants, commandants remplaçants et présidents des commissions locales du feu au Restaurant de l'Avenir.
 - Félicité les pompiers de Châtel-St-Denis et de Remaufens pour l'organisation du Téléthon 2015.
 - Assisté à la soirée de présentation de l'association "Vents Contraires" organisée à Porsel relative à l'étude d'un éventuel parc éolien dans notre région.
 - Accueilli en stage professionnel Monsieur Steve BORNOZ de Remaufens auprès de la voirie et de la conciergerie.
 - Accepté la proposition de la société defiMED pour l'installation d'un défibrillateur au collège. defiMED se charge de trouver des sponsors pour financer l'installation.
 - Participé à la séance de signature des conventions de passage sur le Chemin de Rouvena pour l'accès aux propriétés dont le passage à niveau a été supprimé le long de la Route du Tatrel.
 - Donné un préavis favorable au FC Remaufens en vue d'une éventuelle fusion du club avec le FC Châtel-St-Denis. Ce club fusionné aurait continué à utiliser les infrastructures sises à Remaufens.
 - Accepté l'offre d'étude du bureau MGI Partenaires Ingénieurs Conseils SA pour finaliser les mesures de protection contre les inondations dans le quartier des Brêts et organisé une séance de présentation aux représentants des propriétaires concernés.
 - Accepté un arrangement avec Monsieur et Madame FAVEZ au Chemin de la Chapelle 5 lors du goudronnage de la Place du Village. Les propriétaires ont cédé une partie du terrain à la Commune. En contrepartie la Commune a pris à sa charge le goudronnage de 65 m² de terrain privé et le marquage de 4 places de parc qui resteront privées également.
 - Participé à l'inauguration de la nouvelle remorque appui protection respiratoire et logistique du Centre de renfort de Châtel-St-Denis.
 - Confirmé l'intérêt de la Commune pour la location de deux salles de classes dans les nouveaux bâtiments de la SI Le Tilleul A&B, propriété de la famille MOSSIER, et écrit à la DICS pour l'informer de la situation.
 - Donné son accord aux organisateurs du Tour de Romandie pour son passage le dimanche 1^{er} mai 2016 sur le territoire de la Commune de Remaufens.
 - Décidé de supprimer les containers placés sous le tilleul vers l'école, ceux de la Place du Village et celui du Chemin de la Vignetta, suite à la pose de deux Moloks sur la Place du Village.
 - Donné son accord de principe au propriétaire de la parcelle N° 64 en vue de sortir la partie ouest du PAD La Planche. Cette modalité permettrait d'activer la réalisation de construction dans ce secteur. Tous les frais inhérents à cette modification ainsi que la réalisation d'un trottoir le long de la Route Villageoise sont à la charge du propriétaire.
-

Principales informations (suite)

- Adjugé à la Corporation forestière de la Basse-Veveyse les travaux d'aménagement de la rive du Tatrel en face du bouldrome, afin d'améliorer l'écoulement des eaux.
 - Signé une convention de servitude concernant un flot de sénescence au "Petit Mology". Cette convention d'une durée de 50 ans précise entre autre que les interventions forestières seront interdites dans un périmètre déterminé.
 - Assisté à la présentation des travaux de maîtrise des étudiants de la HES de Zollikofen au sujet de la Corporation forestière de la Basse-Veveyse.
 - Pris connaissance de l'information du CO de la Veveyse concernant des déprédations commises sur un bâtiment ainsi qu'aux alentours. Une plainte pénale a été déposée.
 - Adjugé à l'entreprise P. Meyer SA à Châtel-St-Denis et Siemens Suisse SA à Renens les travaux d'assainissement du chauffage de l'école.
 - Pris acte de l'information de l'ECAB concernant la fin des activités de Monsieur Guy WICKI en qualité d'inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers.
 - Pris acte de la nouvelle organisation des arrondissements forestiers. La Veveyse, la Glâne et la Broye font partie du 4^{ème} arrondissement dont les bureaux sont à Romont. Monsieur Patrick ROSSIER remplace Monsieur Jacques MICHAUD, retraité, à la tête de notre arrondissement.
 - Donné son accord de principe au comité de direction du RSSV pour la vente d'une parcelle de 1'300 m² pour la réalisation d'un bâtiment LSI par la commune de Châtel-St-Denis.
 - Décidé de poursuivre les travaux de fusion de notre cercle scolaire avec ceux d'Attalens, Granges et Bossonens.
 - Pris acte de la nouvelle organisation des offices d'état civil du canton. Les horaires d'ouverture du site de la Veveyse ont été modifiés comme suit : mercredi de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 et vendredi de 8h00 à 11h30.
 - Relevé qu'il est strictement interdit d'entreposer sauvagement du gazon dans les buissons ou forêts. Tous les déchets "compostables" doivent être emmenés à la déchetterie communale ou dans des composts adaptés.
 - Adjugé au Groupe E Connect SA l'installation de 5 antennes Wifi dans l'école.
 - Reçu les résultats des mesures du projet éolien. Le rapport des mesures SODAR effectuées sur notre Commune estime une production annuelle d'électricité de 4,83 GWh. A titre d'exemple, les résultats prévisionnels en Haute-Veveyse ou en Glâne Sud sont supérieurs à 7,6 GWh.
 - Participé à hauteur de Fr. 2.— /repas pour les repas livrés à nos concitoyens par le Service d'entraide de Châtel-St-Denis.
 - Adjugé à l'entreprise Hubert Etter et Fils SA les travaux de curage et d'inspection télévisée des canalisations dans le secteur des Brêts.
 - Adjugé les parchets communaux loués auparavant par Monsieur Jean-Meinrad TACHE à Monsieur et Madame Valentin et Maryline PASQUIER.
 - Elu Madame Renée GENOUD Syndique et Monsieur Jérôme TACHE Vice-Syndic pour la législature 2016-2021.
 - Effectué une visite des sources de Mology avec le Rotary Club.
 - Participé à l'assemblée générale de la fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires en avril dernier.
-

Information sur la qualité de l'eau potable de Mology

Dans le rapport d'analyse des prélèvements effectués le 12 avril 2016, à différents endroits dans le réseau de distribution, tous les échantillons étaient conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.



Dureté totale de l'eau : 16.8 degrés français

Teneur en nitrate : 3 mg/l (valeur de tolérance max. 40)



Comptes 2015

Les **comptes 2015** ont été examinés par la Fiduciaire Gilbert Butty SA. Ils ont été présentés à la Commission financière et **donnent le résultat suivant :**



Le **compte de fonctionnement** boucle avec un bénéfice de Fr. 3'674.62 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 99'612.—.

Le **compte des investissements** boucle avec des charges de Fr. 428'308.05 et des produits pour Fr. 156'531.—.

Le bilan dégage une fortune nette de Fr. 348'722.62 contre Fr. 345'048.— au 31.12.2014.

Programme de tirs 2016

Suite à l'arrangement qui nous lie avec la Commune de Châtel-St-Denis, nous invitons les tireurs astreints de Remaufens à effectuer leurs **tirs obligatoires** au Stand des Marais à Châtel-St-Denis, selon les dates suivantes :

Le vendredi 24 juin de 18 h 00 à 20 h 00

Le vendredi 26 août de 18 h 00 à 20 h 00

Le tir de Commune Châtel-Remaufens se déroulera les mercredis 1^{er} et 8 juin 2016 de 18 h 00 à 20 h 00.



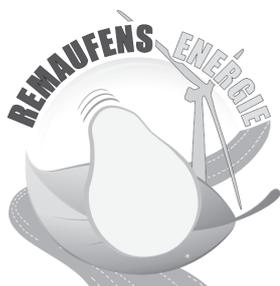
Inforadar TCS



Un radar préventif a été installé pendant une semaine sur la Route Villageoise. Il sert à indiquer la vitesse des conducteurs dans un but informatif.

Le radar a compté 3'402 véhicules dont 2,5 % étaient en excès de vitesse. La vitesse moyenne relevée est de 34 km/h.

Aides financières aux mesures d'économie d'énergie



Le canton de Fribourg dispose de différents programmes d'encouragement et de soutien financier (bâtiment, installations techniques, énergie électrique). Toutes les personnes concernées peuvent ainsi faire des choix d'investissements en toute connaissance de cause.

**Vous envisagez ou avez peut-être déjà
planifié des interventions sur votre bâtiment ?**

Profitez des aides financières octroyées jusqu'au 31 décembre 2016.

Les demandes de subvention doivent toujours se faire avant le début des travaux.
Les informations sur la possibilité de déductions fiscales se trouvent sur :

www.fr.ch/scc — estimation des immeubles — notice spéciale

Des informations complémentaires et l'affiche récapitulative des subventions se trouve sur :

www.fr.ch/sde — subventions
auprès du Service de l'énergie — sde@fr.ch — Tél. 026 305 28 41
également sur notre site internet

Ecoles



La rentrée scolaire 2016-2017 est fixée au jeudi 25 août 2016 et les relâches d'automne auront lieu du lundi 17 au vendredi 28 octobre 2016.

Le Conseil communal rappelle qu'il est strictement interdit de s'arrêter le long de la route devant le bâtiment scolaire pour y déposer les enfants.

La police effectuera des contrôles



Recrutement 2017

Si vous souhaitez incorporer le corps des sapeurs-pompiers intercommunal et centre de renfort, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 31 août 2016 auprès du



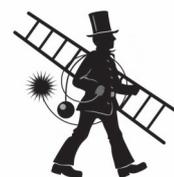
Major Julien Rey, Commandant du Service du feu, 079 557 04 31

**Plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet sur
www.pompiers-chatel.ch**

Attribution de ramonage

Monsieur Michel Dousse, Maître ramoneur, ayant donné sa démission au 31 mai 2016, l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), nous informe que la concession de ramonage pour notre Commune a été accordée à :

**Monsieur Claude Bach
Maître ramoneur
Route de la Gare 14
1673 Ecublens / FR
079 228 23 84
bachclaud@hotmail.com**



Feux en plein air

L'incinération de déchets en plein air est interdite par la loi, exception faite des déchets secs naturels dans la mesure où le procédé ne dégage que peu de fumée et reste de courte durée.
Les feux de chantier sont donc strictement interdits.



En forêt, l'incinération n'est judicieuse que dans de rares cas. Le mieux est de déchiqeter les rémanents de coupe, de les laisser sur place ou de les entasser dans la forêt.

Dans les champs et jardins, le broyage et/ou le compostage des déchets organiques est également la meilleure façon de les éliminer ou les recycler.

Sont considérés comme des déchets naturels provenant de forêts, des champs et des jardins, les déchets naturels et biodégradables issus de l'exploitation et de l'entretien des jardins, des parcs, des forêts, des champs et des prés. Ces déchets ne doivent pas être souillés par du plastique, des emballages, des ordures ou autres substances étrangères.

Bordures de routes

Nous vous rappelons que les haies doivent être entretenues et plus particulièrement en bordure de routes. En effet, la loi sur les routes (art. 94 et 95) oblige les propriétaires à tailler les arbres, arbustes et haies vives bordant les voies publiques.

Sur les tronçons rectilignes, les branches doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la route. Dans les courbes, les plantations sont interdites lorsqu'elles constituent un obstacle à la visibilité. Aucun arbre ne peut être planté à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée.



Cartes journalières CFF

Les communes suivantes mettent à disposition des habitants des cartes journalières CFF :

Attalens (2 cartes) : Fr. 45.— par carte/jour - Tél. 021 947 41 85

Bossonnens (2 cartes) : Fr. 45.— par carte/jour - Tél. 021 947 44 88

Châtel-St-Denis (2 cartes) : Fr. 50.— par carte/jour - Tél. 021 948 22 11 (maximum 2 semaines avant la date du voyage pour les habitants hors de la Commune)

Oron (4 cartes) : Fr. 50.— par carte/jour - Tél. 021 908 04 12 (maximum 1 mois avant la date du voyage pour les habitants hors de la Commune)



Déchetterie

Horaire d'ouverture appliqué à l'année :

Mercredi de 14 H 00 à 19 H 00

Samedi de 9 H 00 à 12 H 00



D'avril à octobre, une benne est à disposition le samedi après-midi devant la déchetterie pour le gazon uniquement.

Secrétariat communal

Route Villageoise 53

Tél. 021 948 80 84

administration@remaufens.ch

www.remaufens.ch

Horaire d'ouverture :

Mardi de 13 H 00 à 17 H 00

Mercredi de 17 H 00 à 18 H 30

Vendredi de 13 H 00 à 17 H 00